## Initiatives ministérielles

Or, le député de Mississauga-Sud ne cesse de répéter que l'affaire est dans le sac. Il me l'a encore redit ce matin. Toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les sociétés de fiducie, les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés de gestion se sont entendues. Tout a été réglé.

Aucun amendement proposé par les députés, que ceux-ci soient du côté de l'opposition ou de celui du gouvernement, ne saurait être considéré comme du beurre. À quoi sert le Parlement si les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie et les sociétés de gestion ont déjà décidé de ce que sera la loi?

Si on s'arrête chaque fois qu'une disposition de la loi présente un intérêt pour les Canadiens, on n'aboutira à rien. Les jeux sont faits. Nous avons les mains liées. Il ne nous reste plus qu'à dire: «Oui, monsieur. D'accord, monsieur. Voilà, monsieur. Au revoir, monsieur.»

Comme en fait foi le procès-verbal, c'est ainsi qu'on a abordé les 600 amendements proposés lors de l'étude de ces projets de loi.

• (1240)

On se bornait à dire: «L'article 416 est-il adopté?» Adopté, adopté, adopté. On n'avait que ce mot à la bouche, monsieur le Président.

La goutte qui a fait déborder le vase, c'est que même si nous avons déposé les amendements que nous souhaitons voir apporter il y a deux semaines, nous ignorons encore tout des amendements du gouvernement malgré nos demandes incessantes en ce sens. Nous voulions les examiner, vu leur nature très technique. Nous voulions comparer les amendements dont j'ai pris connaissance dans le Feuilleton ce matin et ceux sur lesquels on s'est mis d'accord au comité. Par conséquent, au moment même où nous faisons cela, le président du comité et ministre de service se présente et dit: «Écoutez, nous avons oublié l'article 416, et je viens tout juste de recevoir un appel d'un certain John Evans d'une société de fiducie, qui m'a dit que nous ne respections pas notre engagement; ce sur quoi nous nous étions entendus ne figure pas dans le projet de loi.» Ensuite, il y a les modifications apportées au projet de loi C-28.

Je ne pense pas que c'est de cette façon qu'il faut procéder. Franchement, on nous demande de reconnaître le bon travail du ministère de la Justice et de lui faire confiance malgré la réputation qu'il a d'oublier certains

articles. Ce n'est pas comme ça que je travaille et je voulais avoir le temps de vérifier ces amendements. C'est comme ça que je travaille au sein du comité, ainsi que les autres membres vous le diront, et c'est comme ça qu'il faut faire maintenant à l'étape du rapport. Je ne pense pas que le fait de reporter cela à 15 heures va retarder quoi que ce soit pour le gouvernement. Après tout, ne nous sommes—nous pas montrés des plus coopératifs jusqu'à maintenant? Je pense donc que c'est de cette façon qu'il faut procéder.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais seulement prendre quelques instants pour donner mon avis sur ce rappel au Règlement parce que des points fort pertinents ont été soulevés.

Je dirai d'abord que le processus entrepris par les partis à l'égard de ces quatre projets de loi à caractère financier constitue un modèle que le Parlement devrait toujours suivre. Nous avons montré que les trois partis pouvaient faire preuve de beaucoup de sagesse et de leadership en collaborant et en traitant de questions très difficiles et d'une grande complexité.

Je voudrais donc commencer par féliciter mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leurs efforts et leur collaboration.

C'est évident qu'une malencontreuse erreur s'est glissée dans le processus, et je ne peux que demander à la Chambre de nous en excuser. Je dis «à la Chambre» parce qu'il ne s'agit pas seulement des députés de l'opposition, mais aussi de ceux du gouvernement. Je m'excuse donc de cette erreur. Nous allons faire de notre mieux pour la corriger. Je propose, monsieur le Président, qu'on fasse comme s'il était 13 heures et qu'on permette aux députés d'étudier les amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion du secrétaire parlementaire.

Le whip du NPD a la parole.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me suis placé dans ce dilemme il y a quelque temps. Puis-je proposer de suspendre la séance jusqu'à 14 heures?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.